



Aubergenville, le 15/12/2021

ARR2021\_099

# ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

**Objet :** Mise à jour n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté urbaine

**Le Président,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-43, L. 152-7, L. 153-60, R. 151-51, R. 151-52, R. 151-53, et R. 153-18,

**VU** l'arrêté ministériel n°15 du 3 septembre 2020 portant classement au titre des monuments historiques de certaines parties du château de Vaux, à Vaux-sur-Seine (Yvelines),

**VU** l'arrêté préfectoral n°2020-04-07-001 du 7 avril 2020 portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Notre-Dame de la Nativité située à Favrieux (Yvelines),

**VU** l'arrêté préfectoral n°2020-11-03-050 du 3 novembre 2020 portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de la batellerie, situé à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), cours de Chimay,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2011-282 du 16 mars 2011 portant inscription au titre des monuments historiques des façades et des toitures du château de Verneuil et de la chapelle en totalité de l'institution Notre-Dame « Les Oiseaux » situés 106, Grande Rue à Verneuil-sur-Seine,

**VU** l'arrêté préfectoral n°78-2021-06-15-00004 du 15 juin 2021 portant approbation de la modification du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Seine et de l'Oise sur la commune des Mureaux,

**VU** l'arrêté préfectoral n°78-2021-06-24-00002 du 24 juin 2021 portant approbation du classement sonore des voies ferroviaires gérées par la RATP et SNCF Réseau dans le département des Yvelines,

**VU** l'arrêté préfectoral n°78-2021-07-09-00009 du 9 juillet 2021 relatif au projet de requalification de la RD190 à Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine emportant mise en compatibilité du PLUi,

**VU** l'arrêté préfectoral IDF-2021-08-30-00004 du 30 août 2021 portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, située rue de l'Abbé-Grouet à Guernes (Yvelines),

**VU** l'arrêté préfectoral n°78-2021-09-01-00020 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant création de la zone d'aménagement concerté « Port Seine-Métropole Ouest » à Achères, Andrézy, Conflans-Sainte-Honorine,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil municipal 2015-046 du 30 septembre 2015 de la commune de Porcheville approuvant une convention de projet urbain partenarial (PUP) rue des Grésillons,

**VU** la délibération du Conseil communautaire CC\_2019-12-12\_34 du 12 décembre 2019 portant sur l'adoption des cartes stratégiques du bruit de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire CC\_2019-12-12\_37 du 12 décembre 2019 portant sur la mise à jour du schéma directeur du réseau de chaleur urbain des Musiciens aux Mureaux,

**VU** la délibération du Conseil communautaire CC\_2020-01-16\_01 du 16 janvier 2020 portant approbation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),

**VU** la délibération du Conseil municipal de la commune de Poissy du 27 janvier 2020 instaurant un périmètre d'étude et de prise en considération sur le secteur dit « Triangle Robespierre »,

**VU** la délibération du Conseil communautaire CC\_2020-02-06\_36 du 6 février 2020, instaurant un droit de préemption urbain simple dans toutes les zones U et AU du PLUi, à l'exception des périmètres de ZAD en vigueur, et des périmètres de droit de préemption urbain renforcé en vigueur, tel que représentés sur les plans ci-annexés,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 18 février 2020 de la commune de Flacourt soumettant à déclaration préalable dans les zones UDb, UAd, UDa et leurs secteurs du plan local d'urbanisme intercommunal, les divisions volontaires des propriétés foncières en application de l'article L. 115.3 du code de l'urbanisme,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°5/20 du 24 février 2020 de la commune de Mézy-sur-Seine soumettant les divisions volontaires, en propriété et en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à permis d'aménager, à une procédure de déclaration préalable à compter du 25 février 2020 sur les zones UAd, UDa3 et UDb de son territoire communal, en application de l'article L. 111-5-2 du code de l'urbanisme,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°20-03-06 du 2 mars 2020 de la commune de Breuil-Bois-Robert maintenant le régime déclaratif des déclarations préalables pour divisions foncières, sur toutes les zones urbaines du plan de zonage de la commune figurant au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),

**VU** la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2020 de la commune de Tessancourt-sur-Aubette soumettant les divisions volontaires, en propriété et en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à permis d'aménager, à une procédure de déclaration préalable à compter du 21 mars 2020 sur les zones UEe, UDa, UAd, AP, UDb de son territoire communal ou sur l'ensemble des zonages de la commune, en application de l'article L. 111-5-2 du code de l'urbanisme,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 3 juin 2020 de la commune de Meulan-en-Yvelines soumettant à déclaration préalable les divisions de propriétés foncières bâties situées sur les zones NE, NEe, NJ, NPh, NS, NSh, NSn, NV, NVj, NVs, du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),

**VU** la délibération du Conseil municipal n°10 07/20 du 8 juillet 2020 de la commune de Vaux-sur-Seine soumettant les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager, à une procédure de déclaration préalable sur les zones UDa, UDb, UDe, UAc, 2AUm et Nsh du plan de zonage du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°XIII/VI/2020 du 24 septembre 2020 de la commune de Buchelay soumettant à déclaration préalable toute division foncière en zone agricole et naturelle,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la commune de Mézy-sur-Seine n°26/20 du 5 octobre 2020 instaurant un périmètre d'étude sur le secteur « le Plateau »,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2020/065 du 15 octobre 2020 de la commune de Villennes-sur-Seine soumettant toute division volontaire, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives, située en zones UAc, UDd, UDe, NSh, NSn du PLUi, à déclaration préalable,

**VU** la délibération du Conseil communautaire CC\_2020-11-19\_07 du 19 novembre 2020 instaurant un taux de taxe d'aménagement majoré pour l'aménagement du quartier de gare d'Épône-Mézières-sur-Seine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire CC\_2020-11-19\_08 du 19 novembre 2020 instaurant un taux de taxe d'aménagement majoré pour l'aménagement du quartier de gare de Mantes-la-Jolie,

**VU** la délibération du Conseil communautaire CC\_2020-11-19\_09 du 19 novembre 2020 portant sur le projet de développement du quartier de gare de Mantes-la-Jolie et l'approbation d'un périmètre de sursis à statuer,

**VU** la délibération du Conseil communautaire CC\_2020\_11\_19\_22 du 19 novembre 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°20211101 du 20 novembre 2020 de la commune de Mousseaux-sur-Seine appliquant l'article L. 115-3 du code de l'urbanisme dans les zones soumises au droit de préemption (zones urbaines et à urbaniser) et dans les zones agricoles (A) et naturelles (N) en instaurant une demande de déclaration de division foncière obligatoire,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la commune de Villennes-sur-Seine n°2020/080 du 3 décembre 2020 instaurant un périmètre d'étude sur le secteur « OAP Breteuil »,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la commune d'Épône n°20-12-23 du 5 décembre 2020 instaurant un périmètre d'étude sur le secteur « Champ Beauvais »,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la commune d'Épône n°20-12-22 du 5 décembre 2020 instaurant un périmètre d'étude sur le secteur « centre-ville »,

**VU** la délibération du Conseil communautaire CC\_2020-12-10\_16 du 10 décembre 2020, validant la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Adim Paris Île-de-France relative à la construction et au financement d'équipements publics à Limay,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2020-15/12 44 du 15 décembre 2020 de la commune d'Hardricourt soumettant à déclaration préalable prévue à l'article R. 421-23, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2021-0007 du 23 janvier 2021 de la commune de Brueil-en-Vexin soumettant à déclaration préalable prévue à l'article R. 421-23, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager,

**VU** la délibération du Conseil communautaire CC\_2021-02-11\_05 du 11 février 2021 portant création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) sur le quartier de gare de Mantes-la-Jolie,

**VU** la délibération du Conseil communautaire CC\_2021-02-11\_06 du 11 février 2021 portant création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) sur le quartier de gare d'Épône,

**VU** la délibération du Conseil communautaire CC\_2021-02-11\_07 du 11 février 2021 portant création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) sur le quartier de gare de Mézières-sur-Seine,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2021-006 du 23 février 2021 de la commune de Fontenay-Mauvoisin soumettant les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager, à une procédure de déclaration préalable,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°14-2021 du 23 mars 2021 de la commune de Boinville-en-Mantois soumettant à déclaration préalable les divisions de propriétés foncières bâties situées sur le territoire de la commune et soumises au droit de préemption urbain,

**VU** la délibération du Conseil communautaire CC\_2021-04-15\_17 du 15 avril 2021 portant sur le projet quartier de gare d'Épône-Mézières visant l'extension du périmètre d'intérêt communautaire et sursis à statuer,

**VU** la délibération du Conseil communautaire CC\_2021-04-15\_24 du 15 avril 2021 portant sur le projet de requalification du secteur « Grosse Pierre » à Vernouillet et l'instauration d'un périmètre d'étude,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 12 juillet 2021 de la commune de Médan soumettant à déclaration préalable les divisions de propriétés foncières situées sur les zones UAd, UDD, UDe, UDA et NSn,

**VU** la délibération du Conseil communautaire CC\_2021-09-23\_14 du 23 septembre 2021 portant sur la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la commune de Conflans-Sainte-Honorine et la société Gambetta,

**VU** la décision du Président de la Communauté urbaine, n°DEC2020\_531 en date du 25 juin 2020, instaurant un périmètre d'études permettant l'opposabilité d'un sursis à statuer (L. 424-1 du code de l'urbanisme) sur le quartier de la gare d'Épône-Mézières,

**VU** l'arrêté du Président ARR2020\_014 du 10 mars 2020 portant sur la mise à jour n°1 du PLUi,

**VU** le porter à connaissance de l'État concernant l'actualisation du plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT),

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'actualiser la mention des taux de la taxe d'aménagement majorée pour les communes de Follainville-Dennemont, Mantes-la-Ville, Médan, Tessancourt-sur-Aubette, Triel-sur-Seine et Vernouillet pour une bonne information des habitants,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de supprimer la carte stratégique des bruits de la Communauté urbaine au regard des données en cours d'actualisation par les services de l'État,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de mettre à jour le dossier de PLUi de la Communauté urbaine pour intégrer une quatrième partie au rapport de présentation, et que cette partie 4 présente synthétiquement l'ensemble des évolutions du PLUi,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de mettre à jour le dossier de PLUi de la Communauté urbaine pour intégrer l'ensemble des éléments mis à jour dans chaque pièce concernée,

## **ARRETE :**

**ARTICLE 1 : MET A JOUR** le dossier de PLUi de la Communauté urbaine. À cet effet, les documents suivants sont mis à jour :

- Partie 4 du rapport de présentation – Evolution du PLUi,
- Partie 4 du règlement – Annexes au règlement (emplacements réservés et servitudes de localisation) pour tenir compte de l'arrêté préfectoral n°78-2021-07-09-00009 du 9 juillet 2021 relatif au projet de requalification de la RD 190 à Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine emportant mise en compatibilité du PLUi,
- Partie 5 du règlement – Plans de zonage des communes de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine pour tenir compte de l'arrêté préfectoral n°78-2021-07-09-00009 du 9 juillet 2021 relatif au projet de requalification de la RD 190 à Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine emportant mise en compatibilité du PLUi,
- Partie 1 des annexes – Liste des servitudes d'utilité publique (SUP),
- Partie 2 des annexes – Annexes à l'article R. 151-52,
- Partie 3 des annexes – Annexes à l'article R. 151-53,
- Partie 4 des annexes – Documents à titre d'information complémentaire.

**ARTICLE 2 : ANNEXE** le contenu de la mise à jour n°2 du PLUi de la Communauté urbaine à la présente délibération. Cette annexe porte sur :

- l'évolution des pièces du PLUi annexées au rapport de présentation,
- les plans de zonage des communes de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine,
- Les emplacements réservés des communes de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine,
- les cartes stratégiques du bruit de la Communauté urbaine,
- les divisions foncières,
- les taux de taxe d'aménagement,
- le plan de prévention des risques d'inondations de la vallée de la Seine et de l'Oise,
- la liste des monuments historiques,
- les périmètres d'études,
- le plan des cavités,
- les zones d'aménagement différé,
- le réseau de chaleur urbain,
- le droit de préemption urbain,
- les projets urbains partenariaux.

**ARTICLE 3 : INFORME** que cet arrêté de mise à jour du dossier de PLUi approuvé le 16 janvier 2020 :

- sera également consultable sur le site internet de la Communauté urbaine « gpseo.fr » dans le dossier de PLUi approuvé,
- sera mis à disposition du public sur le site de la Communauté urbaine situé à Carrières-sous-Poissy : 100 avenue Vanderbilt 78955 Carrières-sous-Poissy, Service ADS, du lundi ou vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle). La prise de rendez-vous préalable est nécessaire par téléphone au : 01 34 01 20 29,
- sera versé sur le site du Géoportail de l'urbanisme conformément aux dispositions prévues à l'article R. 153-22 du code de l'urbanisme.

**ARTICLE 4 : AJOUTE** qu'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie,
- Mesdames et Messieurs les Maires des 73 communes de la Communauté urbaine.

Acte publié ou notifié le : 15/12/2021
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 15/12/2021
Exécutoire, le : 15/12/2021
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

Le Président,



Raphaël COGNET

